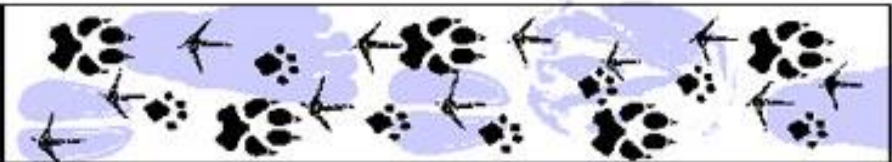


ProNaturA
France



pour la biodiversité domestique et sauvage

La lettre de ProNaturA



Avril 2017

Éditorial



Bonjour à tous,

Après plusieurs articles publiés dans le magazine de Pronatura, il serait grand temps de faire une petite présentation de notre association le CFAF.

L'association, le Club Français des Amateurs du Furet (CFAF), a été créée en novembre 2001. C'est une association de loi 1901, recon-

fut également exploité pour la production de fourrure et comme animal de laboratoire.

C'est aux États-Unis qu'il devient animal de compagnie il y a une quarantaine d'années car sa petite taille et sa discrétion permettent de le maintenir en intérieur sans attirer l'attention dans les villes où chiens et chats sont interdits dans la plupart des logements. En France, il entre dans nos foyers au début des années 80, avec 1 million d'individus, il est actuellement le 3^e animal de compagnie préféré des français.

La personnalité d'un furet est assez attirante car il est vif, curieux, espiègle, joueur, toujours en action lorsqu'il est éveillé, il est très intéressant à observer. Ce qui ne l'empêchera pas de venir chercher **caresses et câlins** et d'éventuellement s'endormir sur son maître.

D'un autre côté, il est aussi **gros dormeur** (18 à 20 heures par jour selon l'âge et la saison), il s'adapte facilement aux horaires de son maître. Il n'a **pas besoin de sortir à l'extérieur**, quelques heures de liberté dans l'appartement lui conviennent. Son petit gabarit (600 g à 1,200 kg pour une femelle, 1 à 2 kg pour un mâle) permet de le déplacer facilement. C'est également un animal silencieux qui ne dérangera pas les voisins et rajoutons qu'il cohabite facilement avec chien ou chat avec un peu d'entraînement (éviter les rongeurs et les oiseaux dont il peut faire son dîner).

Les points négatifs de ce petit voleur sont à considérer avec attention avant de l'acquérir.

Sa petite taille le prédispose aux accidents domestiques et son besoin d'explorer exacerbé lui joue parfois des tours, il se retrouve souvent dans **des situations dangereuses**. Il peut chuter dans le vide, se perdre dans les canalisations, s'électrocuter en grattant les fils d'un appareil électroménager, etc. Il faudra donc le surveiller de très près lors de ses sorties et sécuriser son aire de jeu et d'exploration.

S'il ne fait pas de dégâts, il est expert pour certaines **bêtises** comme creuser le matelas en mousse du canapé ou déterrer les pots de fleurs, etc. Si votre logement est ouvert sur l'extérieur, il faudra vous organiser car il ne sait pas revenir et s'égarer facilement.

C'est un animal qui attire de plus en plus de personnes, il est loin d'être l'animal marginal d'il y a une vingtaine d'années.

Et ceci n'est pas fait pour aider les associations telles que la nôtre, qui se battent chaque jour pour que soit reconnu cet animal comme tout autre animal domestique.

Malheureusement, fort de sa popularité, le furet est de plus en plus abandonné, et c'est pas moins de 150 furets que nous recueillons maintenant chaque année, contre une vingtaine il y a encore 7 ans.

Méconnaissance, effet de mode, animal qui vieillit, qui tombe malade, et bien sûr toute autre excuse valable « ou non » pour l'abandonner, voilà à quoi nous sommes confrontés chaque

nue d'intérêt général.

Elle a pour mission d'informer sur le furet en tant qu'animal de compagnie auprès de ses membres, du public et des professionnels. Elle a été amenée à la protection du furet devant les nécessités du terrain. Elle a mis en place des partenariats avec des associations visant des buts analogues. Elle travaille avec des SPA, des fourrières et des DDPP au niveau national.

Nous travaillons depuis quelques années maintenant avec un centre d'éducation canine basée en Alsace, avec qui nous avons mis en place une formation sur le furet et son comportement afin d'aider les personnes à comprendre cet animal.

Nous prenons en charge les animaux abandonnés ou trouvés sur la voie publique. Les animaux sont placés dans des familles d'accueil. Ils reçoivent les soins dont ils ont besoin, sont éventuellement remis en confiance et sociabilisés avant d'être mis à l'adoption.

Nous sommes en relation avec des centres de la faune sauvage, afin de leur confier les mustélidés sauvages (fouine, belette, putois) que des personnes nous amènent pensant avoir trouvé un furet.

L'association est à but non lucratif et elle est gérée par des membres bénévoles.

Mais qu'est ce qu'un furet allez vous demander, et pourquoi cet animal en particulier ? Est ce l'animal mordeur, puant, et dangereux décrit si souvent par les gens non connaisseurs de cette espèce, ou l'animal curieux, joueur, intrépide, et attachant décrit par les passionnés ?

Tout d'abord il faut savoir que le furet est un petit carnivore de la famille des mustélidés (*Mustela putorius furo*). Il n'existe pas à l'état sauvage, si vous pensiez l'avoir aperçu, il s'agissait plus probablement d'un proche cousin tel que la fouine, le putois ou l'hermine.

Il est officiellement considéré comme **carnivore domestique depuis 1994**, au même titre que le chien et le chat. Sa domestication date de 2000 ans, d'abord pour ses aptitudes à chasser les nuisibles et plus précisément pour la chasse aux lapins, il

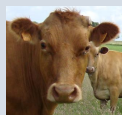
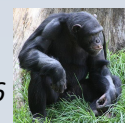
Quadrimestriel édité par ProNaturA France - Association déclarée après du tribunal de Illkirch-Graffenstaden
Correspondance : Jean-Jacques Lorrin 11, allée des Pins 24130 La-Force - 05 53 73 20 89 - secretaire@pronatura-france.fr
Courriel : president@pronatura-france.fr - Site internet <http://www.pronatura-france.fr> - Siège social : 16, route de Schirmeck 67120 Duppighheim
Directeur de la publication : Pierre Channoy - president@pronatura-france.fr - Responsable de la rédaction : Jean-Jacques Lorrin - webmaster@pronatura-france.fr - Parution : avril 2017 - Imprimé par Pixartprinting via 1^{er} Maggio, 830020 Quarto d'Altino VE - Italie - Dépôt légal à la parution
- ISSN 2265-9803 - Photo couverture : Mélanie Sweertvaegher - Toute reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est strictement interdite sans autorisation de ProNaturA France, sauf aux Associations affiliées avec mention de l'origine et de l'auteur - Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs

Sommaire



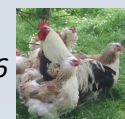
4 - Homme, animaux et société : le forum de l'éthique animale

Les militants de la « cause animale » connaissent-ils et aiment-ils vraiment les animaux ? - *Jean-Pierre Digard* - 6



11 - La race bovine Froment du Léon

Les poules de race françaises par ordre d'apparition - *Jean-Claude Périquet* - 16



21 - La carpe amour - *Claude Vast*

Le pottok : à la croisée des chemins de la montagne basque
Association Nationale du Pottok - 26



29 - Le basset fauve de Bretagne - *Club du Fauve de Bretagne*

jour. Sans compter le nombre croissant de furets retrouvés dans la nature, bien entendu non identifié la plupart du temps.

Aujourd'hui, le furet est totalement installé dans les esprits comme un animal de compagnie à part entière. La demande est réelle, et c'est un vrai marché qui s'est développé autour de cette espèce, aussi bien pour la production et la vente des animaux que pour la vente d'aliments et d'accessoires. C'est là que le problème apparaît, car si aujourd'hui la production et la vente de chiens et de chats sont bien structurées, en ce qui concerne le furet, c'est l'anarchie complète. Le rendement est maximal, puisque les frais pour « entretenir » ces animaux sont minimaux. Pas d'obligations, pas de règles, pas de contrôles et pas de problèmes pour le vendeur à posteriori puisqu'il n'y a aucune traçabilité de ses furets.

Cela représente un vrai problème de santé publique. Comment remonter jusqu'à l'éleveur si l'animal n'est pas identifié ? Comment garantir ou surveiller ces mesures d'hygiènes ?

Les derniers cas auxquels nous avons été confrontés réunissaient toutes les conditions favorables à une crise sanitaire grave : Locaux vétustes, sureffectif, alimentation inappropriée et insuffisante, aucun protocole sanitaire mis en place sur l'hygiène, la désinfection, les quarantaines, les antiparasitaires etc...

Le furet, classé comme carnivore domestique (arrêté du 11 août 2006 du code de l'environnement), devrait donc être soumis aux mêmes lois que les chiens et les chats, ceci impliquant une obligation d'identification en cas de cession à titre gratuit ou onéreux. Mais malheureusement, un article officiel, qui est d'ailleurs le seul à stipuler clairement le furet (article 276-2 du code rural du 22 juin 2000) précise que cette obligation d'identification n'existe que pour les départements déclarés infestés par la rage en France. Cet article sert d'échappatoire aux producteurs peu scrupuleux.

Les DDPP elles-mêmes sont souvent déconcertées devant le vide juridique qui entoure le furet.

Ainsi, dans certains départements, il est impossible d'obtenir un certificat de capacité en bonne et due forme car il n'y a aucune réglementation sur les structures à aménager lorsque l'on veut élever des furets.

L'absence de réglementation et l'impossibilité d'effectuer un

suivi de ces animaux sont la porte ouverte à toutes les dérives sanitaires et « élevages » clandestins.

Le furet est sensible à de nombreuses maladies infectieuses dont certaines sont des zoonoses. Nous pouvons citer la Salmonellose, rencontrée très souvent chez les furets provenant d'élevage. Il est également porteur de mycobactéries, qui peuvent proliférer et se disperser dans le milieu si les conditions sanitaires y sont favorables.

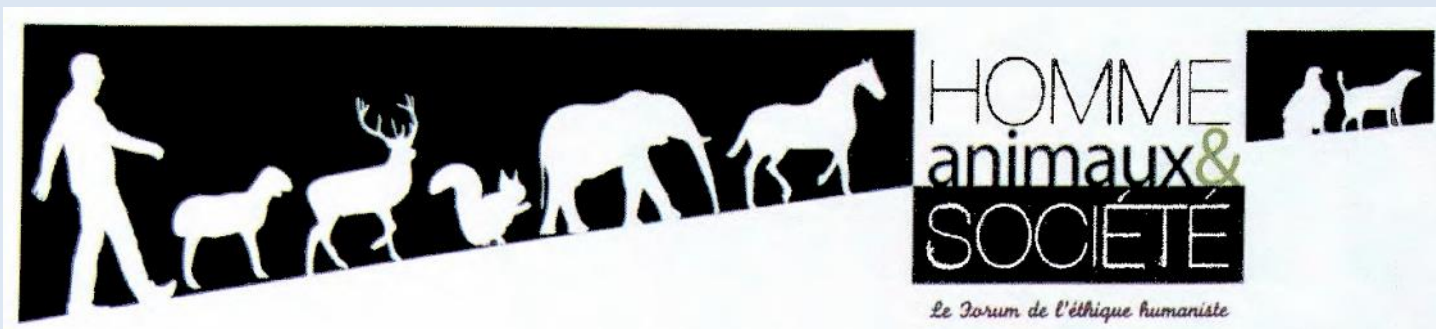
Il est aussi très inquiétant de voir que ce que nous redoutions il y a 10 ans, est en train d'arriver : le nombre de maladies génétiques se développant de plus en plus, les tares, malformations cardiaques, osseuses... se développent chez de jeunes furets. Nous pouvons voir maintenant des furets noirs aux yeux bleus, des angoras aux yeux verts... qui ne vivent que quelques années, par manque de sérieux dans les sélections et parce qu'aucun standard n'existe actuellement en France. Rare sont les éleveurs qui font une vraie sélection, et qui font un suivi de leurs portées, il en existe quelques uns mais vraiment très peu en France, d'autant que n'importe quel personne peut faire de la reproduction et vendre ses petits sur les sites internet, vu qu'aucune obligation n'entoure cette vente.

En tant qu'association de protection du furet nous avons mis en place une pétition, et nous avons pour objectif de faire parvenir un dossier au ministère afin de faire changer la loi sur le furet, dans l'espoir que cette espèce puisse continuer à exister, et ce dans de bonnes conditions, avec des animaux en bonne santé, et des élevages contrôlés et respectueux de ce petit animal, qui séduit maintenant un bon nombre de familles.

Notre pétition est en ligne à cette adresse : <https://www.change.org/p/minist%C3%A8re-de-l-agriculture-revoir-de-mani%C3%A8re-officielle-la-r%C3%A9glementation-pour-le-furet-3>.

Nous ne manquerons pas de faire un suivi de ce dossier, en espérant que dans un futur numéro nous aurons la chance de vous informer d'une réelle évolution pour notre petit carnivore.

Merci à tous de nous avoir lu, et au plaisir de vous présenter le furet avec nos yeux de passionnés.



Pierre Channoy, Président de ProNaturA France signe la charte « Homme, animaux et société »

Afin de répondre aux extrémistes de la « libération animale » qui prônent l'interdiction de toute utilisation de l'animal, que ce soit pour l'alimentation, le travail ou les loisirs, vient d'être créé le « Forum Homme, animaux et société ».

Signataire de la charte, ProNaturA France,

représenté par Pierre Channoy, son Président, fait partie des personnalités et associations à l'origine de ce Forum.

Depuis toujours, les hommes interagissent avec les animaux pour se nourrir, se vêtir, travailler la terre et les territoires, se divertir ou pour avoir de la compagnie. C'est sur cette interaction utilitaire mais respectueuse entre l'Homme et les animaux que se sont bâties la plupart des grandes civilisations. Au cours des dernières années, une nouvelle posture vis-à-vis des animaux a vu le jour, aux termes de laquelle toute utilisation des animaux serait moralement condamnable.

Profitant de l'hipersensibilisation de l'opinion publique pour la cause

animale, cette nouvelle conception est portée par des mouvements militants souvent radicaux. Ces derniers se revendiquent de la « libération animale » et remettent en cause de nombreuses activités de loisir (depuis la chasse ou la pêche Jusqu'à la simple possession d'animaux de compagnie) allant Jusqu'à condamner toute forme de domestication et d'élevage, ce qui mettrait en péril la filière agroalimentaire et agricole.

Homme Animaux & Société le Forum de l'éthique humaniste, conscient du danger que représente cette « philosophie animaliste » fondamen-

talement antihumaniste, est le lieu d'échanges et de dialogue entre acteurs publics et privés qui partagent une même ambition : promouvoir une vision humaniste de la relation entre l'Homme et les animaux, en réunissant tous ceux qui souhaitent débattre de ce lien qui structure les sociétés depuis des millénaires.

Au travers de son comité scientifique, le Forum prend des positions dans la sphère publique. Il donne la parole à des philosophes, des vétérinaires, des anthropologues, des sociologues, des économistes, des nutritionnistes,

*Le professeur Denis
lors de son allocution*



*Christiane Lambert,
Présidente (par intérim) de la Fédération
Nationale des Syndi-
cats d'Exploitants
Agricoles)*

des Juristes... afin de proposer une vision réfléchie, juste et équilibrée de la place des animaux par rapport à l'être humain.

Le Forum promeut les valeurs humanistes qui assurent une vie commune harmonieuse entre les Hommes et les animaux. Cette relation fait partie de l'histoire de

l'Humanité et de la vie de l'Homme. A l'inverse, l'animisme [ou la « libération animale »] propose in fine une société sans véritables interactions avec les animaux.

Les membres s'engagent à :

1 - Rappeler que si les hommes sont biologiquement des animaux comme les autres ils sont dotés de facultés spécifiques, d'un esprit libre et responsable. La sensibilité nous est commune avec les animaux, mais la responsabilité est notre spécificité et notre identité ;

2 - Parler « des animaux » et non « de l'animal » car il existe une très grande diversité d'espèces terrestres et aquatiques avec lesquelles les

relations ne peuvent être identiques ;

3 - Promouvoir les bonnes pratiques en respectant les cinq libertés des animaux domestiques définies par l'Organisation internationale de la santé animale : absence de faim, de soif et de malnutrition ; absence de

peur et de détresse ; absence de stress physique et thermique ; absence de douleur, de lésions et de maladie ; possibilité pour l'animal d'exprimer les comportements normaux de son espèce ;

4 - Désapprouver tout acte malveillant et délictueux considérant les animaux comme des êtres sensibles envers qui l'être humain a des obligations ;

5 - Reconnaître le rôle central de l'Homme dans la défense de la biodiversité et la préservation du réseau trophique ;

6 - Affirmer l'apport culturel et patrimonial de la relation que l'Homme a construit avec les animaux ;

7 - Rappeler que les êtres humains sont omnivores et que les animaux contribuent à leur alimentation et leur nutrition ;

8 - Tenir compte des données économiques et socioculturelles dans la recherche de solutions pour respecter le bien-être animal ;

9 - Reconnaître que l'apport des animaux dans la recherche scientifique permet d'améliorer la santé humaine ;

10 - Refuser toute dérive anthropomorphique ;

11 - Prôner des valeurs humanistes et un discours tolérant, en rappelant que les hommes ont besoin des animaux de même que de nombreuses espèces animales ont besoin des hommes ■



Les militants de la « cause animale » connaissent-ils et aiment-ils vraiment les animaux ?

Depuis plusieurs années, il ne se passe pas de mois, voire de semaine, sans que la « cause animale » fasse la Une des médias, sous la forme de documents chocs ou de pétitions, pour dénoncer des actes de maltraitance ou pour réclamer de nouvelles réglementations ou dispositions législatives en faveur des animaux. Si elle est souvent justifiée, cette compassion militante pèche aussi par des excès et des dérives tout aussi inacceptables que les abus qu'elle entend dénoncer. Quelles analyses peut-on faire de ces phénomènes ?

Le paysage animalier français et ses évolutions récentes

Depuis un demi-siècle, d'importants changements sont intervenus en Occident dans les relations humains-animaux. Le plus visible est une bipolarisation croissante entre, d'une part, les animaux de rente, dont le sort, comme celui de leurs éleveurs, s'est plus ou moins dégradé, et d'autre part, les animaux de compagnie, à l'inverse survalorisés et surprotégés.

L'évolution de la place et du statut des animaux de rente s'explique par le contexte de l'après-guerre, dominé par la nécessité de reconstruire l'économie du pays. Dans ce contexte, l'élevage traditionnel, familial et polyvalent de la France des années

1950 s'est peu à peu concentré (les éleveurs ne représentent plus aujourd'hui que moins de 1 % de la population française), il s'est intensifié (avec multiplication des élevages « hors sol » et/ou « en batterie ») et spécialisé (avec formation de « filières » distinctes bovins à viande/bovins laitiers, poulets de chair/poules pondeuses, etc.). Ces changements ont évidemment affecté les rapports éleveurs-animaux d'élevage, rapports qui sont devenus plus impersonnels, au point, parfois, d'entraîner du stress, tant chez les éleveurs que chez les animaux, soumis les uns comme les autres aux contraintes de la productivité et de la concurrence à l'échelle mondiale.

Durant la même période, la situation

des animaux de compagnie a connu, elle, deux évolutions concomitantes. D'abord une évolution quantitative : en France, leur nombre a plus que doublé, passant de 30 millions en 1960 à 62 millions en 2014, comme a augmenté le nombre des foyers (aujourd'hui 53 %) qui en possèdent. Ensuite et surtout, une évolution qualitative, sous la forme d'un statut culturel profondément modifié : désormais omniprésents, les animaux de compagnie sont « aimés » avec ostentation ; de plus en plus « anthropomorphisés » (c'est-à-dire perçus et traités comme des humains), ils sont considérés comme des membres de la famille. À ce titre, ils font l'objet de toutes les attentions : rien n'est trop beau ni trop cher pour eux (la part du budget des familles qui leur est consacrée est

Les animaux de compagnie sont de plus en plus perçus comme des humains



mesure où il tend à englober d'autres catégories d'animaux : les animaux domestiques – les chevaux en particulier, de plus en plus assimilés à des animaux de compagnie – et même la faune sauvage, que les peluches, les dessins animés et certains documentaires animaliers avaient déjà commencé à disneylandiser. Qui plus est, la diffusion du modèle de l'animal de compagnie, dont la caractéristique universelle est de ne servir à rien d'autre qu'à la compagnie de son maître, entraîne la propagation simultanée, dans une partie de l'opinion publique, d'un idéal de non-utilisation des animaux en général.

La protection animale, ses avatars et ses dérives

Bien qu'elle ne date pas d'hier – son origine remonte aux « amis des bêtes » de l'an X (1799) –, l'idée « animalitaire », de militer pour la défense des animaux comme d'autres, les « humanitaires », en faveur des humains, a connu elle aussi une mutation spectaculaire dans la seconde moitié du XX^e siècle.

égale à celle des transports en commun, avion et bateau compris, et le chiffre d'affaires de la filière correspondante dépasse en France les 4 milliards d'euros).

Entre les deux, existe une frange d'éleveurs, amateurs ou professionnels, d'animaux d'agrément et/ou appartenant à des races à faibles effectifs, frange certes minoritaire mais riche de diversité et de savoir-faire spécialisés, hélas souvent méconnus, voire ignorés ou

méprisés.

Les évolutions qui viennent d'être évoquées se sont produites au sein d'une population française en majorité urbanisée ou « rurbanisée », en tout cas coupée de ses racines paysannes et de la culture animalière correspondante. Ce nouveau contexte socio-culturel a favorisé l'émergence du modèle « animal de compagnie » en modèle culturel *hégémonique* dans la

Une population française coupée de ses racines paysannes

(George H. Harvey. Collection Peter Winkworth. Bibliothèque et Archives Canada, e000996287)



dans la seconde moitié du XX^e siècle. Sa radicalisation actuelle résulte d'un glissement progressif de l'animalitaire à l'animalisme, c'est-à-dire de la notion de « *protection animale* » conçue comme un *devoir* de compassion de l'homme, à la notion de « *droits de l'animal* » ou, selon les courants, à celle de « *libération animale* » au nom de l'« *antispécisme* » (refus d'un traitement inégalitaire des espèces). Autre nouveauté : la cause animaliste est désormais défendue et promue auprès des autorités nationales et internationales par un *lobbying* à l'anglo-saxonne, extrêmement puissant, riche et organisé, ainsi, sur le terrain, que par l'activisme de groupuscules radicaux, parfois violents.

Dans le contexte social et culturel majoritairement urbain qui prévaut désormais, la stratégie du lobby animaliste consiste à se présenter comme le porte-parole d'une « *majorité silencieuse* » à qui il fait dire à peu près n'importe quoi et qui ne dément pas puisqu'elle est mal informée et qu'au fond, rien de tout cela ne fait partie de ses préoccupations principales que sont l'emploi, le pouvoir d'achat, le logement, la santé... Faute, donc, de démenti et *a fortiori* de résistance, l'idéologie animaliste s'est peu à peu érigée en une sorte de « *politiquement correct* ». En réalité, peu de consommateurs se montrent prêts à payer plus cher des produits d'animaux élevés autrement et il n'existe aucune preuve sérieuse de l'existence d'une « *demande sociale* » prioritaire d'amélioration du sort des animaux d'élevage. Cette prétendue « *demande sociale* » n'est en définitive rien d'autre qu'une fiction, construite par les mouvements animalistes eux-mêmes, au moyen d'événements

montés de toutes pièces (comme cette « *Déclaration universelle des droits de l'animal* » de 1978, « *adoptée* » non pas solennellement à l'UNESCO, mais à la sauvette, dans le hall du siège de cette organisation à Paris), de sondages bricolés, d'utilisation de faux experts (personnalités médiatisées mais incompetentes sur les sujets animaliers) et de falsifications éhontées (« *biens meubles* », c'est-à-dire mobiles, du Code civil sciemment confondus avec des « *meubles* », tables ou chaises ; mise en avant des 98 % d'ADN identiques entre l'homme et le chimpanzé, en « *oubliant* » les 2 % de gènes codants qui font toute la différence, etc.). Telles sont les voies par lesquelles les associations animalistes tentent d'imposer leurs vues.

Or, en dépit d'un activisme tous azimuts, parfois violent, porté par l'effet amplificateur (mais factice) des réseaux sociaux, le mouvement animaliste s'avère en réalité ultra-minoritaire, comme le révèlent les sondages effectués (par le CREDOC notamment) selon des méthodes rigoureuses (questions n'induisant pas les réponses, portant sur les pratiques réelles, auprès d'échantillons représentatifs de la population, etc.), et peu représentatif de la majorité qu'il prétend représenter.

Par ailleurs, il faut bien mal connaître les animaux pour s'étonner des facultés cognitives et sensorielles que certains éthologues affectent aujourd'hui de leur découvrir ! Il faut souffrir d'une bien



98 % d'ADN identique entre l'homme et le chimpanzé. Les 2 % de gènes codants différents font toute la différence

Photo Derek Keats - Licence CC

étrange cécité pour parler, comme les animalistes, de « l'Animal » au singulier, alors qu'il en existe une dizaine de millions d'espèces. Et il faut être totalement indifférent au sort des animaux pour réclamer, comme font les anti-spécistes, un traitement égal pour toutes les espèces : est-ce respecter tel ou tel animal que le considérer et le traiter pour ce qu'il n'est pas ? La vérité est en effet que la plupart des animalistes ignorent à peu près tout de la réalité des animaux et qu'ils sont, par conséquent, peu qualifiés pour plaider en leur faveur. Animés par une « éthique de conviction », que le grand sociologue allemand Max Weber opposait à l'« éthique de responsabilité » (soucieuse de ses conséquences), les animalistes sont uniquement préoccupés de l'idéal véganien et anti-spéciste de « libération animale » qui est le leur. Ce que veulent les animalistes, c'est priver l'homme des animaux, projet au demeurant totalement irréaliste et surtout calamiteux pour la trentaine d'espèces domestiques dont le sort est, depuis des millénaires, étroitement lié à celui des humains.

Symptomatique des errements de la pensée actuelle en la matière est la notion de « bien-être animal ». Traduction inexacte de l'anglais « *animal welfare* » [« protection animale », à ne pas confondre avec « *animal well-being* »], cette expression a été introduite en France dans les années 1970 par certains cercles de la recherche agronomique et zootechnique à des fins de « communication » : il s'agissait pour eux de rompre avec la réputation de fer de lance du productivisme en agriculture qui nuisait à leur image. Depuis, les milieux de l'élevage sont empêtrés dans cette notion dont tout le

monde parle, mais que personne ne sait et ne saura jamais définir, sauf à devenir soi-même bœuf ou porc. Du fait de son flou persistant, le « bien-être animal » [de quels animaux ?] n'est désormais plus rien d'autre que le cheval de Troie de l'idéologie anti-spéciste de « libération animale ».

Évaluer et contrer le danger

Il faut au contraire ne pas craindre de dire la vérité, même si elle paraît à certains difficile à entendre : 1) les animaux domestiques, aujourd'hui en Europe occidentale, manquent moins de traitements appropriés que de débouchés économiquement rentables et durables ; 2) les débouchés sont, pour les animaux domestiques, des produits et des utilisations ; 3) dans des systèmes d'exploitation dont l'intensification paraît inéluctable en raison du contexte actuel de mondialisation des échanges, d'accroissement de la population et de réduction de la surface agricole, il ne saurait y avoir d'élevage et d'utilisation des animaux domestiques sans contraintes pour ceux-ci [ainsi, d'ailleurs, que pour leurs éleveurs et leurs utilisateurs. Le but à atteindre est donc de diminuer ou de rendre supportables ces contraintes, dans l'intérêt des animaux [nous leur devons au moins ce respect], aussi bien que dans celui des humains.

Or, à force, pour servir sa cause, d'accuser l'homme de tous les maux, l'anti-spécisme s'est mué en un spécisme anti-humain, en un anti-humanisme, qui mêle ainsi sa voix à celle d'autres idéologies plus ou moins nauséabondes, qui, comme lui, prolifèrent sur le terreau des ratés des démocraties et de la mondialisation, des inégalités et des conflits de toutes sortes. Certes, l'homme a beaucoup détruit,

volontairement (par élimination inconsidérée d'animaux réputés prédateurs ou nuisibles, par introduction d'espèces invasives, etc.) ou involontairement (du simple fait de son expansion démographique). Mais l'objectivité oblige à reconnaître qu'il a aussi beaucoup protégé (réserves, parcs naturels, etc.) et même produit de la biodiversité (en créant de multiples races d'animaux et variétés de végétaux domestiques).

La seule manière réaliste d'envisager la question de nos rapports aux animaux consiste donc à se poser la question suivante : qu'est-ce que l'homme (entendu comme espèce zoologique, c'est-à-dire en y incluant les hommes *futurs*) a *intérêt* à faire ou à ne pas faire aux animaux ? La réponse à cette question est : changer ou améliorer ce qui peut l'être, certainement ; mais, tout aussi certainement, ne pas le faire en réponse à la pression animaliste.

En effet, en se concurrençant, les associations animalistes se livrent à une surenchère qui entraîne leurs propres partisans dans un engrenage du « toujours plus » qui pousse les végétariens à devenir végétaliens puis véganiens, et l'antispécisme à mettre en accusation et à diaboliser l'Homme, et à se muer ainsi en un spécisme antihumain. De sorte qu'après l'introduction des animaux dans le Code civil en janvier 2015, on peut se demander quelle sera la prochaine étape : la libération des animaux réclamée par le philosophe australien Peter Singer (*Animal liberation*, 1975) ou leur admission parmi nous en tant que concitoyens prônée par deux philosophes canadiens (Sue Donaldson & Will Kymlicka, *Zoopolis. A political theory of animal rights*, Oxford University Press, 2011) ? L'expérience montre

en effet que *toute concession faite, tout geste accompli dans le sens des animalistes, loin de modérer leurs exigences, est au contraire considéré par eux comme un gage, comme un précédent sur lequel ils s'appuient et dont ils tirent argument pour soutenir ou introduire de nouvelles revendications.*

Pour rester dans le domaine du raisonnable, la question qui se pose est, non pas celle d'illusoires droits des animaux, mais celle de nos devoirs d'humains envers eux. Plus précisément, la protection que nous

devons aux animaux (ou du moins à ceux qui ne représentent pas, dans certains contextes, une menace avérée) découle d'un élémentaire devoir de solidarité envers nos descendants. Nous ne devons aucun droit aux animaux en tant qu'individus, sensibles ou non. La seule protection des animaux qui s'impose à nous, car la seule *vitale* à grande échelle et dans la longue durée, est celle qui concerne les *populations* animales, espèces naturelles ou races domestiques, dont la disparition entamerait la biodiversité dont notre avenir

commun dépend en partie. À cet égard, il faut aussi savoir que la sauvegarde de la biodiversité passe par la régulation voire l'éradication de certaines populations animales : espèces invasives, espèces inconsidérément protégées dont la prolifération représente une nuisance (cormoran, loup...). Elle passe aussi par la boucherie chevaline sans laquelle les races de chevaux de trait seraient condamnées à disparaître à plus ou moins brève échéance. Tout le reste n'est que balivernes pour philosophes du dimanche.

Jean-Pierre Digard est zoologue et anthropologue, directeur de recherche émérite au CNRS et membre de l'Académie d'Agriculture de France. Il est l'auteur de nombreux travaux sur les animaux domestiques et les éleveurs, de France et du Moyen-Orient principalement.



Baudet du Poitou

Les « animalistes » les condamnent à disparaître !



Porc de Bayeux

Sans nos éleveurs, ils auraient disparu !



Trait du Poitou



Vosgienne

La race bovine Froment du Léon



La vache Froment du Léon, autrefois surnommée « vache à madame » du fait de son caractère doux, voit aujourd'hui ses qualités de beurrière hors pair mises en valeur par des éleveurs soucieux de développer un modèle agricole à échelle humaine, où la transformation à la ferme et les circuits-courts ont toute leur place. Elle est une très belle illustration de l'intérêt de préserver notre biodiversité

agricole et de chercher à la redévelopper aujourd'hui.

La Bretonne froment du nord de la Bretagne

Si les premiers zootechniciens du XIX^e siècle ont très vite reconnu le bétail du sud de la Bretagne, la Bretonne pie noir, comme une entité digne d'intérêt, ils ont été davantage désarçonnés par la population du nord, plus hétérogène, qu'ils ont toujours eu plus de difficultés à décrire. Deux entités semblent cependant s'être imposées : une population à robe blonde ou froment sur la zone côtière tempérée par le Gulf-Stream, la « ceinture dorée », et une

population rouge et blanche ou pie-rouge plus à l'intérieur des terres, toutes deux plus grandes que la petite bretonne du sud.

En 1840 arrive le premier taureau Durham à Quimper, suivi de beaucoup d'autres. Cette Durham anglaise a aussitôt beaucoup de succès dans le nord Finistère et dans la riche région du Léon, dans l'arrondissement de Morlaix où ses croisements avec le cheptel local donnent naissance à la population Durham-bretonne qui deviendra par la suite la race Armoricaïne. Cela pourrait expliquer que la race

« Léonnaise », décrite sous le nom de « Froment du Léon » par Henri George en 1903, ait très vite disparu de sa région éponyme pour se trouver cantonnée dans la région comprise entre Paimpol et St Brieuc dans les Côtes d'Armor qui est aujourd'hui considérée comme son véritable berceau. Plus tard, on la rencontrera surtout dans l'arrondissement de St-Brieuc.

La race n'a jamais été très nombreuse. On lui rattachait 35 000 sujets en 1907, 25 000 en 1932 et 5 000 en 1962 ce qui devait représenter pour cette dernière année environ 3 000 vaches.



Le herd-book de la race est créé en 1907 à St-Brieuc. La Froment du Léon est présentée au Concours Général à Paris en 1914 pour la première fois et jusqu'en 1939. Elle porte aussi le nom de « Bretonne Froment ». Mais en 1947, elle fait partie des races écartées de cette manifestation par l'inspecteur du Ministère de l'Agriculture : Quittet.

Les éleveurs de Froment du Léon furent parmi les pionniers du contrôle laitier dans les Côtes d'Armor après la seconde guerre mondiale. Cependant, la race perd du terrain dans les années cinquante et soixante sous la poussée de la race Normande dont les caractéristiques de race mixte qui valorise à la fois le lait et la viande est le type bovin en vogue à l'époque. Si la Froment est réputée pour la qualité de son lait et en particulier de son beurre, elle est handicapée alors par la faible valeur de ses veaux et de ses réformes.

En 1961, les représentants de la « Société des éleveurs de la race bovine Froment du Léon » qui

souffrent cruellement de l'absence de taureaux pour l'insémination animale voulue par la politique « Quittet » (certaines races comme la Froment étaient exclues de l'insémination), décident de tenter d'importer de la semence de taureaux de la race cousine de Guernesey, directement de l'île de Guernesey.

Après plusieurs allers et retours, à Guernesey, de délégations de notables bretons, l'importation par le centre d'insémination de Créhen (22) de la semence de 3 taureaux Guernesey est autorisée. Les 261 paillettes arrivent en France en 1963 et, dès 1964, elles permettent d'inséminer des vaches Froment.

Un sauvetage in extremis

En 1978-1979, lorsque l'ITEB (ancien nom de l'Institut de l'Élevage) s'intéresse à la race Froment et réalise un inventaire des animaux restants, la situation semble catastrophique. Moins d'une centaine d'animaux sont retrouvés dans la région dite du « Goélo », à l'ouest de St-Brieuc (22), autour

d'Étables sur Mer, Binic et Lantic. Deux troupeaux sont un peu plus excentrés : l'un à Jugon les Lacs entre Lamballe et Dinan (Charles de Lourmel) et l'autre à Plouagat (Fromager Frères). Il n'y a plus d'inséminations réalisées en Guernesey et des taureaux Froment sont retrouvés. Il est possible de tenter quelque chose pour sauver cette race.

L'ancienne « Société des Eleveurs de Froment du Léon », en sommeil, se reconstitue. La collecte de semence des quelques taureaux disponibles est jugée prioritaire. En 1981, trois taureaux entrent au Centre d'Insémination Animale de Créhen (22) : Kerouzien et Gentil du vieil élevage Fromager et Poltron de l'élevage Luco, d'Étables sur Mer. Pour gagner du temps, car les éleveurs ne disposent pas encore de semence Froment et inséminent en Pie-Rouge des Plaines, il est importé 50 doses de semence de deux taureaux Guernesey du Milk Marketing Board anglais.



Froment du Léon à la traite
Photo C. Kerangueven

Début 1982, on dispose enfin et pour la première fois de semence de taureaux Froment pour l'IA en France. Entre-temps cependant l'effectif a continué à diminuer et le recensement effectué par l'ITEB qui constitue la première phase de la création du livre généalogique de la race fait état de 41 femelles dont 32 de plus de deux ans chez 18 propriétaires. En 1982 un quatrième taureau, Plouagat, né dans l'élevage Fromager, est retrouvé dans le Finistère.

Kerouzien, Poltron, Gentil et Plouagat sont les quatre taureaux qui structurent la race Froment. Tous les autres taureaux disponibles à l'IA en descendent. Aujourd'hui, les éleveurs ont le choix parmi 13 taureaux Froment à l'insémination dont les 4 initialement collectés.

La race compte actuellement environ 350 femelles dont 240 vaches chez une centaine de propriétaires. Les profils des éleveurs sont variés : amateur voulant participer à la conservation d'une race locale en élevant et faisant reproduire quelques femelles, professionnel laitier éleveur d'une race classique souhaitant avoir quelques vaches de races locales pour là encore aider à sa sauvegarde et de plus en plus d'éleveurs souhaitant développer un atelier de transformation et vente directe à la ferme en valorisant une race locale. Même si ces chiffres restent faibles, ils sont en progression lente mais constante ces dernières années ce qui prouve que l'avenir de la race n'est plus menacé à court terme, même si sa situation reste fragile.

La Froment du Léon, tellement crème et vachement beurre

La race Froment du Léon est une race de taille moyenne, de tempérament éveillé mais familière et docile. Les vaches pèsent aux alentours de 500 kg et mesurent environ 1,30 au sacrum. Sa tête est longue et fine, ses yeux à fleur de tête, ses cornes fines, longues, en lyre ou en croissant. Sa robe va du froment clair au froment foncé, avec ou sans taches blanches, son muflle est parfois très légèrement marbré, ses paupières et muqueuses de la bouche sont rosées et exemptes de taches noires.

Elle a la peau fine et se complaît dans les régions humides et tempérées de la zone littorale baignée par le Gulf-Stream. Elle est moins rustique et plus délicate, que l'Armoricaïne ou la Bretonne Pie



Noir.

C'est une race de type laitier dont la production, peu précoce, est d'environ 4 000 kg de lait à un peu plus de 45g/kg de TB et 33 g/kg de TP en lactation adulte (source : résultats contrôle laitier 2015). Son lait est très riche en bêta-carotène, caractéristique qu'elle partage avec la race Guernesey. Le beurre de Froment, d'une extrême finesse est, au printemps, couleur pelure d'orange. C'est assurément une beurrière hors pair dont le lait ne convient pas à la fabrication de tous les types de fromages, notamment ceux à pâte cuite, car trop gras.

Cette race raffinée, qui autrefois était qualifiée de « race des châteaux » parce qu'elle était prisée par la noblesse du nord de la Bretagne, est une race idéale pour ceux qui souhaitent obtenir un lait de qualité pour la transformation à la ferme et la vente directe sur de petites structures. La demande de femelles de jeunes éleveurs qui



souhaitent s'installer dans ce type de structure est d'ailleurs en croissance. Le beurre, rare, de Froment du Léon est d'ailleurs recherché par les connaisseurs avertis. Pour éviter que certains ne profitent de cette notoriété naissante en trompant le consommateur, le syndicat des

éleveurs de Froment du Léon a travaillé, avec l'aide de la Fédération des Races de Bretagne, à la mise en place d'une marque qui ne peut être apposée que sur les produits faits quasi-exclusivement à partir de lait de vaches Froment du Léon dont le slogan est : la Froment du Léon, tellement crème et

vachement beurre.

L'avenir de cette belle race, aux produits si spécifiques, semble prometteur, surtout dans une période où le consommateur est de plus en plus vigilant sur l'origine des aliments qu'il mange et la façon dont ils sont produits •

Source : Une grande partie des informations de cet article (surtout l'historique) est tirée d'une fiche sur la race Froment du Léon rédigé par Laurent AVON (Institut de l'Élevage) en 2009.

Pour en savoir plus :

Syndicat des éleveurs de la Race Froment du Léon
Présidente : Claude Kerangueven, Penn ar menez 29590 Quimerc'h
02 98 26 93 50

Site web : www.lafromentduleon.com

Institut de l'Élevage - OS des races bovines locales à petits effectifs
Delphine Duclos - Institut de l'élevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris Cedex



ProNaturA France



pour la biodiversité domestique et sauvage

ProNaturA France est née de la volonté de scientifiques, d'éleveurs et de juristes qui s'inquiétaient du glissement de nombreux mouvements autoproclamés " protecteurs des animaux " vers les théories de la libération animale, de l'antispécisme et du véganisme.

Entre les deux extrêmes que représentent " l'animal machine " et " l'animal sujet de droits ", **ProNaturA France** prône un juste milieu : l'animal est objet de devoirs de la part de l'Homme, et ces devoirs doivent être définis selon une conception non anthropomorphiste et humaniste de la protection animale.

Pour nous la protection des animaux signifie deux choses : leur assurer une bien-traitance au niveau des installations, de la

nourriture ou des soins, mais aussi les protéger de la disparition en tant qu'espèces ou races.

ProNaturA France regroupe aujourd'hui trois catégories différentes de membres, individuels ou regroupés en associations :

- * de simples particuliers, éleveurs d'agrément (il y a 8 millions de passionnés en France) ;
- * des éleveurs professionnels ;

Ces deux catégories contribuent à la diversité et à la sauvegarde de nombreuses espèces rares et races à faibles effectifs

- * des scientifiques (vétérinaires, biologistes, sociologues, historiens, juristes, etc.) qui conseillent **ProNaturA France** et contribuent à élaborer ses argumentaires.

Les poules de race françaises par ordre d'apparition

Texte et photos : Jean-Claude Périquet
sauf mention contraire



En France, la notion de races de volailles avec standards, c'est-à-dire des descriptions précises, n'est apparue que vers le milieu du XIX^e siècle. Auparavant, des noms de races apparaissent mais il s'agissait souvent de noms de lieux où se tenaient des marchés aux volailles importants. Pour certaines races, on trouve ainsi des traces jusqu'aux XVI^e ou XV^e siècles.

Voyons quel est l'ordre chronologique d'homologation des races françaises ? À noter qu'il s'est parfois écoulé de nombreuses années entre l'apparition d'une race et l'adoption de son standard. Et que ces standards ont subi des adaptations et modifications au fil du temps : les dernières remontent à 2015.

Parmi les races dont le standard a été établi avant 1900 :

La bourbourg, une race du Nord au plumage blanc herminé noir dont le standard est établi en 1898, très

renommée à l'époque pour sa chair, beaucoup plus rare de nos jours ;

La hergnies, autre race du Nord, issue de la Braekel suite à des querelles entre aviculteurs du Nord et de Belgique, dont le standard est adopté aussi en 1898 ;

Le combattant du Nord est apparu à la fin XIX^e siècle. Cette race a beaucoup été utilisée pour régénérer les races du nord. À noter aussi que les combats de coqs sont toujours autorisés dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais ;

La poule d'Alsace ou **alsacienne**

dont le premier standard est apparu en 1890. À noter, qu'à cette époque, l'Alsace était allemande. La poule d'Alsace est donc la seule poule française qui est née à l'étranger !

Entre 1900 et avant la Première Guerre mondiale, on voit apparaître beaucoup de races : **la barbezienne**. « On servit entre autres choses un énorme coq vierge de Barbezienne, truffé à tout rompre » déclare Brillat-Savarin (célèbre gastronome français du XVIII^e siècle et du début du XIX^e) à propos du

Couple de Faverolles



menu d'un banquet. C'est dire l'ancienneté de cette race. Le standard est établi en 1907 ;

La bresse, seule volaille française à avoir une AOP (Appellation d'origine protégée), a été

homologuée en 1904. Elle est connue pour sa chair excellente ;

La coucou de Rennes est homologuée en 1914. pratiquement disparue après la Seconde Guerre mondiale, elle est de nouveau élevée, de nos jours,

en milliers d'exemplaires ;

* Le standard de l'**Estaires**, race du nord, est adopté dès 1903. Cette race est devenue, de nos jours, rare ;

Pour la **gasconne**, volaille noire du sud, c'est plus compliqué. Un standard fut établi en 1907 par la fédération des aviculteurs du midi et approuvé par le club de la Causade (que j'appellerai standard n°1) et un autre en 1912 par le Gascogne Club (standard n° 2) homologué par la fédération en 1922. On se demande d'ailleurs s'il s'agit de la même volaille, tant les standards sont différents ;

La caussade a été reconnue en 1905, donc avant sa voisine et fort semblable la Gasconne ;

La houdan, caractérisée par ses 5 doigts, sa huppe, sa barbe et sa crête en forme de feuilles de chêne, est reconnue dès 1905 et se développe grâce à sa bonne chair mais est rapidement supplantée par la **faverolles** ;

1906 est l'année de



Parc de Marans noir à camail cuivré

reconnaissance de **la contres**, race du Loir-et-Cher. Elle n'a jamais été très répandue et ses effectifs sont, de nos jours, confidentiels ;

La caumont, race normande caractérisée par sa crête en forme de couronne et sa petite huppe, est homologuée en 1913. La sélection de cette crête spécifique rend son élevage difficile ;

Voisine de **la caumont**, **la crèvecoeur** a été reconnue en 1909. Elle est caractérisée par une

centre, est homologuée en 1909 ;

* Toujours au centre de la France, mais avec un plumage noir, on connaît officiellement **la géline de Touraine** depuis 1913. Cette race est de nouveau élevée de façon



Coq « Gauloise »
Ph. Denis Thomassin



Janzé

crête en cornes, une barbe et une huppe ; ainsi que par sa chair excellente ;

Toujours en Normandie, **la Pavilly** (avec crête simple et petite huppe) est homologuée en 1908 ;

En 1912 est reconnue **la Courtes pattes** (ouest de la France et également Allemagne). Comme son nom l'indique, elle se caractérise par la faible longueur de ses tarses. Son effectif est faible ;

La gâtinaise, race blanche du

date exacte de l'homologation de leur standard.

On peut citer **la Le merlerault**, fort semblable à sa voisine **la crèvecoeur**, la barbe en moins ; dans les années 1980 on l'avait complètement

économique actuellement ; À peu près la même année (1912) pour une race voisine et fort semblable : **la poule du Berry**, appelée à l'époque **noire du Berry** ;

Et puis au début du XX^e siècle, d'autres races sont reconnues mais il est difficile de connaître la

oubliée, jusqu'à son nom, son standard a été remis au goût du jour en 1984.

Deux races coucou : **coucou des Flandres** (race franco-belge comme la région des Flandres) et **coucou de France** qui diffèrent surtout par leur crête, sont reconnues à la même époque. Ces 2 races, surtout la dernière citée, sont rares. Et puis la **mantes**, apparue à l'ouest de Paris, a vu aussi le jour au début de ce siècle : race au plumage noir caillouté blanc et barbu.

L'entre 2 guerres est l'époque la plus féconde en apparition de races françaises.



Coq « Le Merlerault » nain

L'ardennaise a été reconnue en 1924. Mais pour être honnête, même si les Ardennes sont une région commune à la Belgique et à la France (voire le Luxembourg), cette race est plutôt l'œuvre des aviculteurs belges ; à noter qu'il existe une variante sans queue de cette race ;

Le standard de **la bourbonnaise** a été rédigé par Louis Mazet, publié dans *La Revue Avicole* en 1913, a été adopté par le Bourbonnais club le 9 octobre 1919 et approuvé par la Fédération nationale des sociétés d'aviculture de France le 19 avril 1920 : il a fallu probablement attendre la fin des hostilités ;

Race noire qui a toujours été rare, même dans sa région d'origine, **la Cotentine** a été homologuée en 1925 ;

Il s'est écoulé 70 ans entre l'apparition du nom de **faverolles** (en tant que race) et son homologation en 1930. Il faut dire que cette race est issue de nombreux croisements et était considérée comme une race de chair et certains éleveurs ne voyaient pas l'utilité d'un standard. Elle se caractérise par ses 5 doigts et sa barbe ;

Ce sont les aviculteurs du Nord qui ont établi le standard de **la Gauloise**, notre race nationale, en 1923 ;



Coq « La Flèche »

C'est un certain Maison qui établit le standard de **la gournay** vers 1915 et le présenta à la société des aviculteurs normands et au club avicole de la Seine-Inférieure (nom de ce département à l'époque). Une commission fut chargée en 1923 de peaufiner ce standard qui fut adopté en 1924 ;

Le standard actuel a été dressé par le La Flèche club en avril 1921 et homologué par le conseil de la Fédération dans sa séance du 20 juin 1923. Cette race est caractérisée par sa crête en cornes et sa bonne chair ;

Le standard de **la Le-Mans** est établi à la veille de la Seconde Guerre mondiale en 1938. Cette race réputée autrefois pour sa chair et

ses chapons et rare de nos jours ;

La marans s'est progressivement formée à partir de la fin du XIXe siècle, mais son standard n'est admis qu'en 1932. Cette race est universellement connue pour son œuf extra-roux ;

Deux poules noires : **la janzé**, en Bretagne et **la landaise**, dans le sud-ouest sont reconnues, respectivement, en 1931 et 1923.

Après la Seconde Guerre mondiale, c'est le déclin pour nos races françaises. Les causes sont multiples : exode rural, arrivée de souches plus productives.... Beaucoup moins de races apparaissent :

Aussitôt après la guerre est reconnu **le cou nu du Forez**. Comme son nom l'indique, cette race est caractérisée par son cou entièrement déplumé à l'exception d'une touffe de plumes ;

À partir de volailles blanches existant depuis longtemps dans la région, les éleveurs de Saône-et-Loire et environs, ont fait reconnaître **la charollaise** en 1964 ; À l'époque de sa création, en 1967, en Vendée, **la poule de Challans**



Couple de « Lyonnaise »

était appelée **noire de Challans** à cause du coloris de son plumage ;

De nombreuses races françaises se sont façonnées au fil du temps dans nos campagnes et ont ensuite été sélectionnées par les éleveurs. Pour **la lyonnaise**, c'est tout le contraire : elle a été créée de toutes pièces, en croisement et reconnue en 1969. Elle est caractérisée par son plumage frisé ;

L'aquitaine, reconnue en 1981 , est une volaille noire issue d'un couvoir industriel. Elle est très rare ;

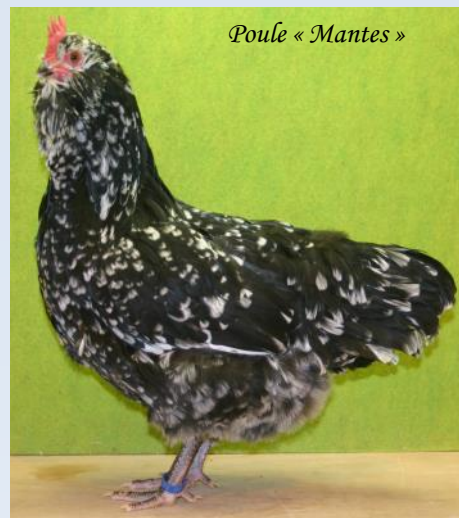
Le coq de pêche du Limousin existait depuis des temps immémoriaux dans sa région mais les éleveurs n'ont eu l'idée de faire reconnaître son standard qu'en 1990. Ses plumes sont utilisées pour la fabrication de mouches artificielles pour la pêche (à la truite notamment) ;

La dernière née des races françaises est **la meusienne**, homologuée en 1987 et issue de la **faverolles allemande**.

Ci-dessus, il s'agit des dates d'apparition des volailles françaises de grande race. Mais il existe aussi des volailles naines françaises. En général, elles sont apparues plus tard car le but des éleveurs autrefois était surtout d'obtenir des races d'utilité dans leur basse-cour : chair et ponte. Une exception : la **Pictave** homologuée en 1930, à partir de petites poules naines communes destinées à couvrir les

œufs de faisanes. C'est une naine d'origine c'est-à-dire qui n'a pas son équivalent en grande race. Il existe une autre naine d'origine française : **la javanaise**. Sa nationalité est contestée par les Allemands. En réalité, elle provient de croisements naturels réalisés au zoo de San-Diego (États-Unis) ; des sujets sont arrivés en Allemagne puis en France et c'est dans notre pays qu'elle a été reconnue comme race en premier en 1998. À noter que la plupart des grandes races françaises possèdent maintenant leur naine, certaines (comme **la flèche**, **houdan**, **crève-cœur**, **marans**) ont été créées à l'étranger - certaines souches de **marans** ont cependant été créées en France. **L'ardennaise naine** est belge. Mais les autres l'ont été par nos éleveurs, la plupart assez récemment : **bourbourg** (en cours de création), **combattant du Nord** (début du XX^e siècle ?), **poule d'Alsace** (1991 pour la noire – 1992 pour la **saumon doré** – 2000 pour la **bleu liseré** – la **blanche** est en cours de création) , **gasconne** (1998), **caumont** (2015), **pavilly** (2001), **Courtes pattes** (France 2011 - 2015 et Allemagne), **gâtinaise** (1998), **Le merlerault** (1998), **gournay** (2003), **coucou des Flandres** (2012), **mantes** (2007), **cou nu du Forez** (2015), **lyonnaise** (1982), **coq de pêche du Limousin** (1997) et **meusienne** (1998).

Voilà donc toutes les dates d'apparition de nos volailles. Il



existe 43 races françaises, certaines en plusieurs variétés et en version naine. Donc un vaste choix de formes et coloris susceptible de ravir tous les éleveurs ou futurs éleveurs. Si vous hésitez dans le choix de vos races, optez pour une race française. Car il faudrait que nos races nationales soient encore plus abondantes afin qu'elles ne connaissent plus la situation dans laquelle elles étaient dans les années 1960 – 1970 où elles avaient pratiquement toutes disparu •



Fédération Française des Volailles

Jean-Claude Périquet

2 & 3, Hameau de Pierreville

55400 Gincrey

Tél : 03 29 87 15 56 - 06 82 88 81 20

jeanclaudio.periquet@nordnet.fr

Bibliographie :

Les standards officiels, édité par la Fédération Française des Volailles, 2015

Races de poules et de coqs de France, Jean-Claude Périquet, éditions France Agricole, 2015

La Revue Avicole, édité par la Société centrale d'aviculture de France

Site internet : <http://volaillepoultry.pagesperso-orange.fr>

La carpe amour

Ctenopharyngodon idella (Valenciennes, 1844)

Docteur Claude Vast - Président d'honneur de la Fédération Française d'Aquariophilie -
Président de l'Aquarium du Limousin - Syndicat des étangs de la Haute-Vienne



La carpe chinoise herbivore est originaire du bassin des eaux tempérées du fleuve chinois Yang-Tze et du fleuve asiatique Amour dont le cours s'étend de la Russie sibérienne à la Mandchourie. Elle est aussi présente dans le cours supérieur du Mékong.

Classification zoologique

Famille : Cyprinidae.

Genre : *Ctenopharyngodon*

Espèce : *idella*

Synonyme

Leuciscus idellus

Etymologie

Grec : « *cteno* » = peigne, « *pharyngo* » = pharynx. Référence à la disposition en peigne des dents pharyngées.

Latin : « *idella* » = ide. Référence avec la silhouette d'un autre cyprinidae, l'ide melanote.

Noms communs

Français : Carpe Amour, Amour blanc, Carpe de roseau, Carpe chinoise.

Anglais : Grass carp, White Amur.

Description morphologique

Gros poisson de silhouette oblongue. Corps recouvert de larges

écailles cycloïdes olivâtres avec reflets dorés ou argentés. Le bord des écailles est foncé ce qui donne à la surface un aspect de résille. Les nageoires sont molles et charnues. La tête est massive et dépourvue de barbillons.

La bouche est large et très orientée vers l'avant. Les lèvres sont épaisses.

La cavité buccale est garnie de dents pharyngiennes pointues et tranchantes, contrairement à celles



Tête dépourvue d'écailles et de barbillons avec des yeux situés très haut



Grandes écailles cycloïdes

d'autres cyprinidae comme la carpe *Cyprinus carpio* chez qui elles sont épaisses et molles. Les yeux sont en position très antérieure près des commissures des lèvres. L'intestin est très long comme chez tous les poissons essentiellement végétariens.

Taille et poids

Jusqu'à 1,50 m.

Peut dépasser une trentaine de kilos. Des spécimens de plus de cent kilos ont été signalés en milieu d'origine.

Longévité - croissance

Jusqu'à une trentaine d'années. En moyenne dix à onze ans. Croissance rapide de près d'une quinzaine de grammes par jour pendant la belle

saison.

La maturation sexuelle se situe entre quatre et dix ans.

Cette maturation est d'autant plus précoce que la saison chaude est longue et la nourriture abondante.

Comportement

Poisson très pacifique cohabitant sans problème avec ses congénères et avec les autres espèces.

Tolère de grandes variations de qualité des eaux (pH, composition chimique, température).

Reproduction

La femelle adulte peut pondre plus de 500 000 œufs.

Les œufs doivent flotter sur des centaines, voire des milliers de kilo-

mètres, avant d'éclore très loin en aval des sites de ponte. Les alevins devront remonter le cours des grands fleuves d'origine pour atteindre le stade adulte.

Ceci explique l'absence de reproduction naturelle en dehors des zones endémiques d'origine.

En dehors de ces zones la reproduction n'est possible qu'en pisciculture.

La pratique piscicole de la triploïdisation* a permis l'obtention d'individus stériles, ce qui réduit encore plus le risque de propagation dans les ré-

gions où elle a été introduite. La technique est la suivante :

Une dose d'hormone gonadotrophine chorionique est injectée en intramusculaire aux femelles. Puis mâles et femelles reçoivent une dose d'extrait hypophysaire.

Dans d'autres méthodes on utilise le choc thermique.

Quelle que soit le protocole, les spécimens proposés à la vente par les pisciculteurs sont stériles.

C'est là un des arguments majeur pour autoriser l'introduction d'une espèce qui, bien qu'exotique, ne peut être considérée comme envahissante.

Importation - introduction

La carpe amour a été progressivement introduite au siècle dernier dans les eaux douces du monde entier. La première introduction signalée en France date de 1957.

Alimentation et nutrition

Le régime alimentaire est omnivore chez les alevins. Il devient exclusivement herbivore dès que le poisson atteint une longueur de 25-30 mm. Les dents pharyngées longues et tranchantes permettent d'arracher et de découper la plupart des végétaux aquatiques des feuilles aux racines.



Dents pharyngées au fond de la gueule



Structure tranchante des dents



*Gueule de *Cyprinus carpio* montrant les dents pharyngiennes épaisses et meulantes*



Différence de dentition entre la carpe amour (à gauche) et la carpe commune (à droite)

En comparaison, l'ouverture de la bouche chez la carpe commune *Cyprinus carpio* est nettement dirigée vers le bas. Les dents sont épaisses et charnues fonctionnant comme des meules. Cette disposition est assez caractéristique des poissons brouetteurs de substrat.

Notre carpe amour se nourrit aussi

d'insectes aquatiques et de zooplancton épiphytique (fixé sur les plantes).

On peut cependant considérer qu'elle n'entre pas en compétition alimentaire avec les autres poissons peuplant un étang. L'intestin très long est caractéristique du comportement herbivore.

l'étang (alevins et jeunes poissons, microfaune).

Intérêt écologique

La carpe amour est un excellent agent de traitement végétal d'un étang. Elle contribue largement à l'élimination des végétaux intempestifs.

L'effet est surtout spectaculaire pour le faucardage des plantes flottantes comme les myriophyles, aponogétons et potamots. En ce qui concerne les plantes à forte racine (comme les jussies) le résultat est



Exemple de l'efficacité du faucardage de la carpe amour d'une année sur l'autre

La flore bactérienne intestinale est riche, ce qui permet une

digestion complète des diverses structures végétales, même ligneuses.

Aucun autre poisson ne peut digérer autant de matière végétale.

Les fèces sont abondantes. Certains travaux montrent que les déjections ont une forte valeur fertilisante et nutritive pour la population de

moins spectaculaire en raison de la composition fortement ligneuse des racines et des tiges. Elle évite cependant leur prolifération en consommant les feuilles et les jeunes pousses racinaires.

Pêche

Les techniques de pêche sont analogues à celles de la carpe autochtone.

La chair est semblable sur le plan gastronomique.

Peuplement

Pas plus de cinq par hectare, bien que ce chiffre soit discuté en fonction de l'importance et de la nature de l'environnement végétal. On conseille des spécimens d'une vingtaine de centimètres.

Législation

Jusqu'en 2006, elle pouvait être introduite librement dans les « eaux closes ». En 2006, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques avait supprimé cette possibilité. Son introduction devenait donc interdite.

Depuis mars 2013, moyennant une autorisation préfectorale, la carpe amour peut à nouveau être introduite dans les plans d'eau de métropole munis de dispositifs permanents empêchant la libre circulation

du poisson. Les spécimens doivent provenir d'une pisciculture agréée. Il est donc possible légalement de l'introduire en étang.

Un formulaire CERFA doit être rempli et transmis avec la demande à la préfecture. Ce formulaire est disponible sur site internet.

Signalons que de nombreuses jardinerie proposent à la vente libre des spécimens de petite taille pour les bassins d'agrément ■

L'AMOUR ARGENTÉ *Hypophthalmichthys molitrix* (Valenciennes, 1844)



Il ne faut pas confondre l'amour blanc avec l'amour argenté ou carpe argentée : *Hypophthalmichthys molitrix*).

Les deux espèces appartiennent à la famille des cyprinidés. Elles sont très proches et ont le même territoire

asiatique d'origine. Sur le plan morphologique l'amour argenté se différencie de l'amour blanc par un corps plus haut et de très petites écailles de couleur gris plomb à reflets argentés. La forme de la bouche est bien différente. Elle

est dite supère (mâchoire inférieure proéminente comme chez le brochet). Elle est garnie de dents pharyngiennes tranchantes semblables à celles de l'amour blanc

Le comportement alimentaire herbivore est comparable à celui de l'amour blanc et la quantité de végétaux consommés tout aussi im-

portante.

Il se nourrit aussi de plancton capté par des filaments gluants qui tapissent les arcs branchiaux.

Cette filtration non négligeable peut appauvrir la microfaune de l'étang. Les processus de reproduction sont identiques. Les œufs doivent dériver sur de grandes distances avant d'éclore. L'amour argenté a été introduit dans le même but de faucardage des végétaux intempestifs.

Son expansion en France est restée cependant limitée, peut-être en raison de sa taille, voire pour de simples motifs esthétiques...

La législation est la même que pour l'amour blanc (nécessité d'autorisation préfectorale) ■

* Triploïdie

Se dit d'un organisme dont les cellules ont trois lots chromosomiques au lieu des deux habituels.

La triploïdisation consiste à faire subir aux embryons des traitements physiques ou hormonaux perturbant leur développement. Les cellules de l'embryon se retrouvent alors avec trois jeux de chromosomes au lieu de deux. Les animaux triploïdes obtenus sont viables mais stériles. Cette stérilité évite le risque d'invasion des milieux naturels par une espèce exotique (dite aussi alloène) ■

Tout le matériel pour l'aménagement de votre basse-cour

Catalogue
gratuit !

Accueil

Boutique

Conseils d'élevage

Nous contacter

Incubation

Chauffage

Abreuvoirs

Mangeoires

Cages et volières

Lutte anti-nuisibles

Marquage / Anti-pic

Oufs, transport

Abattage / Plumeuses

Sanitaire / Vétérinaire

Bibliothèque

Décoration

Nous vous proposons une large gamme d'articles d'élevage avicole et cunicole destinés aux professionnels et aux amateurs.



Abreuvoirs, mangeoires, compléments alimentaires, incubateurs, chauffage, marquage, transport, produits sanitaires...



www.ufs-aviculture.fr



Union Franco Suisse

BP 120 - 27091 Evreux Cedex 9

Tél. : 02 32 28 71 90 - Fax : 02 32 28 28 63

Le Pottok

À la croisée des sentiers de la montagne basque



Concours pottok au pied du Baygura à Hélette

Les 300 000 touristes qui montent tous les ans, durant l'été, dans le petit train de la Rhune sont unanimes sur la question : la montagne Basque ne serait pas tout à fait ce qu'elle est s'il n'y avait pas les pottokak qui pâturent en totale liberté sur les flancs de cette montagne mythique.

La Rhune n'est pourtant pas le seul site qui accueille les derniers représentants de ce pastoralisme millénaire si particulier au Pays Basque ; on peut aussi parler de l'Artzamendi (montagne de l'ours) et du Mondarain sur Itxassou mais aussi Ursuya et Baigurra (montagne des sources) sur Hélette et Hasparren

« Combien sont-ils ? » est la question que posent le plus souvent nos visiteurs, suivi de « à qui appartiennent-ils ? ». Questions auxquelles il est encore difficile de répondre car

malgré les milliers d'années de présence dans nos montagnes, le Pottok a parfois du mal à figurer dans les statistiques administratives, même si la situation tend à se régulariser.

En effet avec son collègue « Betizu » (dernière vache sauvage du Pays Basque), et la renaissance « Sasi ardi » (brebis des broussailles), il constituait le seul bien du cadet de la ferme qui, n'héritant pas d'une exploitation, essayait de se constituer un petit pécule en ani-

maux.

Ces animaux pâturaient dans les terres « vacantes » ou inutilisées et dans les parcours communaux sans jamais utiliser les terres de l'exploitation principale. Cela était possible grâce à l'extrême rusticité de ces animaux mais aussi grâce à l'utilisation possible, toute l'année, de ces moyennes montagnes du fait de l'absence de neige en hiver et un climat plutôt clément assuré par la proximité de l'océan.

Le plaisir du pâturage en montagne



À partir du milieu du XX^e siècle, la donne va changer ; on assiste en effet à des défrichements considérables dans le piémont Basque. L'espace du Pottok se réduit rapidement et son « pasteur » attiré par un travail plus rémunérateur quitte sa montagne pour la ville ; cela affaiblit considérablement cette société rurale de montagne en équilibre depuis des siècles.

des poneys clubs, dans un engouement pour l'équitation des enfants en nette augmentation dans les années 80 à 2000

Certains éleveurs s'engagèrent même dans les compétitions avec des résultats en concours complet ou plusieurs titres de champion de France vinrent couronner ces efforts. Preuve était faite, s'il le fallait,

qu'avec un peu de travail et quelques choix rigoureux, il y avait dans cette race rustique des sujets susceptibles de rivaliser avec les meilleurs, fussent-ils Anglo-saxons... Ces premiers « inventaires » font apparaître l'existence d'environ 5 ou 600 juments pour une soixantaine d'étalons et à peu près autant de propriétaires. Ce cheptel subira une légère augmentation pour culminer, les premières années du 21^e siècle, à environ 800/900 juments et une centaine d'étalons.

À partir des années 2010, cette embellie semble marquer le pas avec l'arrivée de la crise ; les marchés se tassent et les éleveurs se retrouvent dans l'incertitude pour assurer un avenir serein à cet élevage qui participe par ailleurs à l'écosystème de cette moyenne montagne, en gardant un milieu ouvert et accueillant, d'autre part si apprécié des visiteurs.

En ce début du 21^e siècle, deux « formes » d'élevage semblent se proposer au pasteur Basque :

L'éleveur de pottok vieillit et son troupeau perd de sa superbe. On craindra même pour sa pérennité dans les années 70.

Quelques passionnés créeront, à ce moment-là, une association pour sauver cet élevage : ce furent les débuts de l'Association Nationale du Pottok.

Des concours furent organisés autour d'un standard qui se voulait représentatif de la race, tout en visant à l'améliorer afin d'en faire un bon poney comme semblait le demander le marché

le plaisir de monter un pottok aux ordres



Travail d'un étalon à l'obstacle



De la montagne à un stade équestre international



- Le traditionnel, peut-être faudrait-il dire « l'immémorial » que l'on peut aussi parfois considérer comme de « cueillette » ou l'on prélève la production de l'année (qui n'est pas gardé pour la pérennité du troupeau), souvent sous forme de poulains de six mois, vendus la plupart du temps sans éducation, laissant la plus-value de cette manipulation au propriétaire suivant.

- En face de cette « tradition », on trouve les adeptes d'un élevage de proximité ou l'animal est, une partie de l'année, élevé en prairie et même parfois en box avec des exemplaires les plus grands ou avec les meilleures origines pour essayer de viser le marché du sport ou du loisir. Mais, si là le marché est plus rémunérateur,

la concurrence est plus grande.

La solution semble être une voie médiane qui consiste à utiliser au maximum les pâturages de montagne mais cela passe par une certaine « organisation » de l'espace : il faut alléger les zones surpâturées pour mieux utiliser les zones qui se ferment. De nouvelles négociations semblent nécessaires avec les propriétaires des terrains, communes ou particuliers.

Cette évolution demande aussi de contrôler davantage le cheptel, nécessité qui devient un avantage car cette manipulation participe à leur éducation ; on repère aussi de cette manière les souches un peu difficiles, ce qui conduit à une sélection sur un caractère plus « utilisable ».

Avec un animal plus manipulé et que l'on déplace facilement, on peut aussi utiliser des pâturages de haute montagne durant l'été, pâturages qui se libèrent de par l'intensification des autres formes d'élevages et de leur retour dans les bergeries de la plaine.

On le voit, il faudra encore beaucoup cogiter pour produire le Pottok du 21^e siècle. Mais des voies existent qui devront toutes privilégier le maintien des conditions de productions peu coûteuses pour un animal qui devra conserver ses qualités de rusticité, de franchise et même d'astuce tout en mettant en valeur ses qualités sportives et d'utilisation. Il faudra par ailleurs qu'il continue à rester un élément essentiel dans ce que l'on appelle l'entretien de la montagne Basque.

Visiblement, le sentier est étroit pour cet animal si attachant. Il l'est aussi pour son éleveur par ailleurs si jaloux de son indépendance et de ses savoirs faire mais qui devra accepter de discuter avec ses collègues pour la mise en place d'un système de pastoralisme adapté à ce début de 21^e siècle par ailleurs si déstabilisant ■



Association Nationale du Pottok

Maison Piarrestea - 64640 Hélette

06 03 29 13 11

<http://www.anpottoka.fr>

Le basset fauve de Bretagne

Promenade sur l'eau (en Suède)



Le Basset Fauve de Bretagne trouve ses origines dans la très ancienne et noble race du "Grand Fauve de Bretagne". Son aïeul, remarquable preneur de loups, composait autrefois de grandes meutes comme celle d'Anne de Beaujeu, fille de Louis XI.

Au XIV^e siècle, Gaston Phébus (1331 - 1391), comte de Foix, dans son ouvrage de vènerie « Livre de Chasse » parle déjà du « Chien Rouge de Bretagne ».

Dans La Vènerie paru en 1561, Jacques du Fouilloux (1521 - 1580) intitule un chapitre de son ouvrage « Des chiens fauves et de leur naturel... ». Il attribue d'ailleurs au chien Fauve de Bretagne une origine « antique et illustre ». Il est à présumer que les chiens fauves sont les anciens chiens des Ducs et Seigneurs

de Bretagne, desquels Monsieur l'Amiral d'Annebaud et ses prédécesseurs ont toujours gardé la race, laquelle fut premièrement commune au temps du grand Roy François, père des Veneurs.

Il mentionne un seigneur Breton, Huet de Nantes, célèbre veneur sous le règne du roi Jean le Bon (1319 - 1364) qui possède déjà « une meute fameuse de chiens jaunes ».

Il cite aussi une chronique indiquant qu'un seigneur de Lamballe, dans les Côtes d'Armor, lança un cerf dans le

Comté de Penthievre avec une meute de chiens fauves, « le chassa et le pourchassa l'espace de quatre jours, tellement que le dernier jour, il alla le prendre près de la ville de Paris ».

Les éloges ne manquent pas dans les chroniques qualifiant ces chiens de grands cœurs, entreprenants et de hauts nez, gardant facilement le change. Ils sont vifs et ardents, leur construction est forte, quoiqu'ils soient rarement gras.



Jeunes chiennes à l'entraînement

Le premier standard de la race fut rédigé en 1921, appelé Basset à poil dur de Bretagne. Le Basset Fauve faillit disparaître.

En 1949, Marcel Pambrun et quelques amis bretons passionnés fondent le « Club du Briquet Fauve de Bretagne ».

Ce dernier, dénommé maintenant « Club du Fauve de Bretagne » est à l'origine du renouveau de la race et de son développement actuel ; figurant au VI^e groupe de la Fédération Canine Internationale, elle compte environ 12 000 sujets inscrits au LOF, faisant du Basset Fauve de Bretagne la première race en nombre de bassets courants français.

Très populaire au XIX^e siècle dans sa région d'origine, il a acquis sa renommée nationale dans les trente dernières années du XX^e siècle. Passionnée de chasse, ses aptitudes exceptionnelles lui ont fait gagner de nombreuses coupes de France sur lapin et il est devenu très populaire.

A l'instar du Griffon Fauve de Bretagne dont il est issu, le Basset est un chien de cœur et de caractère. Il est très prisé pour la chasse à tir sur lapin, lièvre, renard, voire et sanglier qu'il poursuivra pendant longtemps sans baisser de pied. Très fin de nez, il a une voix de co-

gneur, soutenue et sonore. Malin et opiniâtre, ce petit chien courageux, travailleur et appliqué est très efficace et endurant.

Il est très lanceur, actif en quête et rapide sur la menée pour sa taille. Broussailleur et persévérant, il s'adapte aux terrains les plus difficiles.

Toisant de 0,32 m à 0,38 m pour les mâles et les femelles, sa robe fauve uniforme varie du froment doré au rouge brique. Son poil très dur, sec et assez court lui permet de pénétrer les fourrés et ronciers les plus épais, faisant de lui un véritable « remueur de gibier ».

S'il s'est un peu assagi par rapport au petit diable qu'il était autrefois, son amour inébranlable de la chasse

confirme bien la devise du Club « chasse d'abord », d'autant qu'il s'ameute assez bien. Toujours bien placé lors des coupes de France (et souvent vainqueur), le Basset Fauve de Bretagne n'en demeure pas moins un compagnon idéal pour l'amateur de courant rustique qui souhaite l'utiliser seul, en paire ou en petit nombre et ne désire pas forcément se limiter à une seule espèce de gibier. Ses succès en épreuve de travail en ont fait un basset populaire. Il est à présent utilisé avec bonheur pour le grand gibier, notamment le sanglier, et arrive au cinquième rang des chiens agréés par l'UNUCR pour la recherche au sang » (Claude Rossignol - Le Chasseur Français - août 2016). Sa sociabilité et sa faculté d'adaptation en font le complice idéal, aussi bien de l'utilisateur d'une meute vivant en chenil que du chasseur solitaire qui pourra le garder sans problème en appartement, même avec des enfants pour lesquels il fera au demeurant un excellent compagnon. Très sociable, le Basset Fauve de Bretagne est un chien dynamique qui aime la vie en plein air et a besoin d'exercice. Calme et équilibré de nature, il s'adapte parfaitement à la vie citadine, voire en appartement, si on lui permet de s'ébattre à



Recherche du gibier

ment, si on lui permet de s'ébattre à l'extérieur en veillant à le sortir régulièrement. Il adore aussi les longues promenades dans la nature. Bien qu'apprécié comme chien de compagnie, sa vocation première est la chasse.

Il ne pose aucun problème de comportement tant avec l'homme que ses congénères. Calme et équilibré, il s'adapte rapidement à toutes les situations et n'est jamais agressif.

Rallye des Falaises



Vagabond du rallye Saint-Paul

Les adjectifs définissant les qualités principales du Basset Fauve de Bretagne sont : chasseur, tenace, broussailleur, fin de nez, résistant, requérant, robuste, rustique, équilibré, franc, bon compagnon.

fera tôt, il doit commencer à chasser avant un an.

Le Basset Fauve de Bretagne ne requiert aucune alimentation particulière. C'est un chien rustique, peu exigeant sur la nourriture. La large

C'est un chien très facile à élever. De tempérament vif et généreux, son éducation simple ne posera aucun problème particulier. Il suffira de lui inculquer, très jeune, quelques notions d'obéissance qui en feront un chien « utile » rapidement.

A la chasse, l'apprentissage progressif sur le terrain se

gamme des produits offerts aujourd'hui dans le commerce permet de choisir une nourriture de qualité, qui sera adaptée à ses besoins spécifiques en période de chasse. Une nourriture traditionnelle sera composée de viande de bonne qualité, constituant la base de son alimentation, complétée par du riz et des légumes.

Ce basset n'est atteint d'aucune affection pathologique particulière. C'est un chien solide, d'excellente constitution, qui ne souffre pas des intempéries. L'exercice physique procuré par la promenade suffit à le maintenir en forme.

S'il doit vivre avec vous, brossez-le régulièrement, son poil n'en sera que plus joli. Sinon, en période de chasse, les buissons et les ronces s'en chargeront ■



Club du Fauve de Bretagne

28, rue Martenot - 21410 FLEUREY-SUR-OUCHÉ

Tél. : 03.80.33.69.56 - @mail : clubfauvedebretagne@free.fr - Site : <http://fauvedebretagne.free.fr>

Dans notre prochain numéro (août) ...



La chèvre des Pyrénées



Le colin de Californie

Le mouton des landes de Bretagne



Que faire si l'on trouve un mustélidé ?



Moineau du Japon

*Le facteur panaché ou à
dessin*



L'American bobtail

*... et bien
d'autres
sujets*